



“ COIFFEUR ET CHEF D'ENTREPRISE ”

2J OURS

Horaires : 09h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

Effectif maxi. : 14 personnes

N° d'agrément : 938 303 69 083

Public concerné :

CE STAGE EST DESTINE AUX PERSONNES AYANT OU SOUHAITANT AVOIR DES RESPONSABILITES DANS LE MANAGEMENT D'UN SALON DE COIFFURE.

Objectifs pédagogiques de ce stage :

SAVOIR IDENTIFIER LES FAIBLESSES ET LES POINTS FORTS DE SON SALON DE COIFFURE.

LES PRINCIPAUX RATIOS DE LA COIFFURE.

COMPRENDRE MON TABLEAU DE BORD EN COIFFURE.

IDENTIFIER LA VISION, LA STRATEGIE DE MON SALON DE COIFFURE.

QUELLE IMAGE DE MON SALON POUR QUELS OBJECTIFS.

MES PRIX DE REVIENT, COMMENT LE CALCULER.

MES ACHATS SUIVANT MA CONSOMMATION.

LA PROPOSITION DU SUIVI MAISON COMMENT EST ELLE EFFECTUEE ?

Prérequis :

2 ans minimum d'expérience dans la coiffure

Responsable des formations : Stéphane AUGER

Programme du stage : Ce stage se déroulera en 1 module de 2 jours, 14 heures soit 7h / jours.

Méthodes pédagogiques / Matériel utilisé :

PowerPoint, Vidéo Projecteurs, Paper Board. La pédagogie est basée sur la pratique des participants sous la forme de mises en situation, de jeux de rôles, d'exercices et d'entraînements.

Les moyens d'évaluations mis en œuvre et suivi

Une évaluation est effectuée à l'issue de la formation par chaque stagiaire. Nous pourrions communiquer sur demande l'évaluation complète de la session et de l'animateur.

MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA FORMATION

Une convention de formation recrutement est établie par l'organisme de formation STEPHANEAUGER.COM enregistrée sous le N° 938 303 69 083 auprès de la préfecture de la région PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR. Si vos cotisations sont à jour, vous bénéficiez de la subrogation de paiement pour les dossiers étant financés par l'AGEFOS et le POLE EMPLOI. La partie prise en charge nous est directement réglée.

Vous recevrez à la fin de la formation, une attestation de stage certifiant que vous avez suivi le programme de cette formation.

Pour chaque inscription, une partie non prise en charge vous est demandée, ainsi que pour :

- Une personne salariée : une **caution du montant du stage** ; celle-ci sera détruite lorsque nous recevons le paiement de l'AGEFOS.
- Un gérant non salarié : un chèque du montant du stage vous est demandé et sera placé un mois après la formation

Annulation :

La partie non prise en charge, ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un report ou d'un remboursement.

Ce que nous encaissons est non déductible du crédit d'impôt formation.

Pour toute annulation 60 jours avant la date de début du stage, nous ne vous facturons pas la partie prise en charge.

Pour toute annulation inférieure à 60 jours avant la date de début du stage, nous vous facturons l'intégralité de la partie prise en charge.

Nous proposons une assurance annulation de 13 € par stage, à souscrire uniquement à l'inscription. Cette dernière vous permet de bénéficier en cas d'annulation :

- + de 20 jours avant le début de la formation : aucun frais,
- entre le 19^{ème} jour et le 10^{ème} jour avant le début de la formation : 50 % de la prise en charge vous seront facturés,
- - de 10 jours avant le début de la formation, 100 % de la prise en charge vous seront facturés.

Dans le cas de force majeure, l'organisme de formation se réserve le droit d'ajourner ce stage au plus tard une semaine avant la date prévue. Dans cette hypothèse, le montant des droits d'inscription sera intégralement remboursé.

Toute inscription à une session de formation est nécessairement accompagnée du règlement à l'ordre STEPHANEAUGER.COM, sauf dans le cas où la formation est prise en charge intégralement par un organisme paritaire.



“ COIFFEUR ET CHEF D'ENTREPRISE ”

2J OURS

Horaires : 09h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

Effectif maxi. : 14 personnes

N° d'agrément : 938 303 69 083

PROGRAMME DU STAGE

Ce stage se déroule en un 1 module de 2 jours, 14 heures soit 7 heures /jours

JOUR 1

09H00 – 09H10 :

ACCUEIL, PRÉSENTATION

TEMPS DE PAUSES, RÈGLES DU JEU.

09H10 – 10H45 :

PRENDRE CONSCIENCE DE SA SITUATION DE DÉPART
QUELS SONT MES RATIOS (ANALYSE D'UN SALON TYPE :
CA, NB DE COLLABORATEURS, RATIOS (REVENTE, LOYER,
EMPRUNT), Travail en sous groupe et pratique

10H50 – 11H00 : PAUSE

11H00 – 12H30 :

SUR UNE VALEUR ENCAISSE DE 100€ JE GAGNE QUOI ?
LES PRINCIPAUX RATIOS DE LA PROFESSION

12H30 – 13H30 : REPAS

13H30 – 15H40 :

Qui sont mes clients ? jeu de rôles et pratiques

15H40 – 15H50 : PAUSE

15H50 – 16H45 :

1^{ER} AXE : LE STYLE

16H45 – 17H00 :

DEBRIEFING DE LA JOURNEE

17H00 : FIN

JOUR 2

09H00 – 09H10 :

RETOUR SUR LES POINTS DE LA VEILLE.

09H10 – 10H45 :

Quels sont les salons autour de moi ?
travail en sous groupe et pratiques

10H50 – 11H00 : PAUSE

11H00 – 12H30 :

LA SPIRALE NEGATIVE

Travail en sous groupe et pratique

12H30 – 13H30 : REPAS

13H30 – 15H40 :

LES POINTS DE NON-COMPRÉHENSION
MES PRIX DE REVIENT EN SALON DE COIFFURE
Travail en sous groupe et pratique

15H40 – 15H50 : PAUSE

15H50 – 16H45 :

ELABORATION PLANING, POUR MISE EN PLACE
STRATEGIE ET APPLICATION CONCRETE DANS LE SALON
SUR ECHEANCIER TRIMESTRIELLE

16H45 – 17H00 :

VERIFICATION DES ATTENTES RESPECTEES
REMERCIEMENTS ET REMISE DIPLOME.

17H00 : FIN